

MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

www.mairie-cestas.fr

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mars 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs DUCOUT, APPRIOU, AUBRY, BETTON, BINET, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECOR, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, et Messieurs BAUCHU, ZGAINSKI et Mesdames MOREIRA et OUDOT.

ABSENTS : Mesdames ACQUIER, COUBIAC et LAMBERT-RIFFLART.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme BAVARD à Mme HUIN, Mme BOUSSEAU à M. CHIBRAC.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Henri CELAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024 - COMMUNICATION

Réf: SG-9.1

OBJET : DECISIONS MUNICIPALES PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Décision n° 2023/243 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°241, emplacement n°97 dans le cimetière du Bourg, pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 186 €.

Décision n° 2023/248 : Convention avec ORANGE pour mise en souterrain des réseaux aériens de la rue Lahargue.

Décision n° 2023/249 : Contrat de cession du spectacle "les jolies choses » de la compagnie le liquidambar pour deux représentations le 6 février 2024 pour un montant de 1807.80 € TTC. Les repas, le trajet, les droits d'auteurs et les droits de voisins seront pris en charge directement par la ville de Cestas.

Décision n° 2023/250 : Contrat de cession du spectacle "la leçon d'anatomie" par l'association Artifis pour une représentation le 15 février 2024 à la halle du Bouzet, pour un montant de 2160 € TTC. Les repas, les droits d'auteurs et les droits de voisins seront pris en charge directement par la ville de Cestas.

Décision n° 2023/251 : Avenant à la convention de partenariat (DM23/225) avec l'office artistique de la Région Nouvelle Aquitaine (OARA) et la ville de Canéjan pour la reconduction de l'aide à la diffusion pour le spectacle "LOU PETIT" de la compagnie LE BERGER DES SONS, pour trois représentations au centre Simone Signoret de Canéjan. Le montant de l'aide s'élève à 250 € TTC pour la ville de Cestas et 500 € TTC pour la ville de Canéjan.

Décision n° 2023/252 : Attribution du marché d'assurance Responsabilité Civile Générale à compter du 1^{er} janvier 2024 à la SARL JDG ASSURANCES agissant pour le compte de la société AXA France IARD, pour un montant de 35 506.95€

Décision n° 2023/253 : Attribution du marché contrat d'assurance Flotte automobile à compter du 1^{er} janvier 2024 à la SARL JDG Assurances agissant pour le compte d'AXA France IARD, pour un montant de 98 68,97 € TTC pour 176 véhicules dont 3 véhicules du CCAS.

Décision n° 2023/254 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, concession n°46, emplacement n°46 dans le cimetière de Lucatet, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 701€.

Décision n° 2023/255 : Attribution du logement de type T2 au n°18 de la résidence les Magnolias, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer charges comprises de 421.64€.

Décision n° 2023/256 : Signature d'une convention de garantie du FSL pour le logement de type T4 au 1 avenue Jean Moulin 33610 Cestas.

Décision n° 2024/01 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, concession n°47, emplacement n°47 dans le cimetière de Lucatet, pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 378 €.

Décision n° 2024/02 : Contrat de prestation pour l'animation de séances de psychomotricité pour 32 séances. Le montant total de la prestation s'élève à 3870 €.

Décision n° 2024/03 : Contrat de prestation avec un psychologue pour les temps d'analyse des pratiques professionnelles des assistantes maternelles de la crèche familiale, pour un montant de 900€.

Décision n° 2024/04 : Contrat d'exploitation de l'exposition "faune" du 8 au 28 avril 2024 produit par la compagnie Adrien M & Claire pour trois expositions sur les communes de Cestas et de Canéjan. Le coût est de 1119.25 € TTC pour la ville de Cestas et de 569.25 € TTC pour la ville de Canéjan.

Décision n° 2024/05 : Contrat de cession du spectacle "Le géant bull'zique" de l'association l'arreh pour deux représentations le 11 février 2024 sur le marché communal pour un montant de 1800 € TTC.

Décision n° 2024/06 : Contrat de cession du spectacle "le garage à papa" du 23 et 24/01/24 par la compagnie « le Garage à PAPA » en partenariat avec la ville de Canéjan pour quatre représentations au centre Simone Signoret. Le coût est de 3523.73 € TTC pour la ville de Canéjan et de 1456.35 € TTC pour la ville de Cestas.

Décision n° 2024/07 : Contrat de cession du spectacle "le magnifique bon à rien" pour deux représentations le 11/02/24, par la compagnie « chicken street » en partenariat avec la ville de Canéjan pour quatre représentations au centre Simone Signoret. Le coût est de 3523.73 € TTC pour la ville de Canéjan et de 1456.35 € TTC pour la ville de Cestas.

Décision n° 2024/08 : Attribution d'une concession pour 2 urnes, concession n°48, emplacement n°48 dans le cimetière de Lucatet, pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 378 €.

Décision n° 2024/09 : Attribution d'une concession pour 1 personne, concession n°242, emplacement n°180 dans le cimetière du Bourg, pour une durée de 15 ans, moyennant la somme de 186 €.

Décision n° 2024/10 : Attribution d'une concession pour 4 urnes, concession n°92, emplacement n°92 dans le cimetière de Lucatet, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 928 €.

Décision n°2024/11 : Souscription à l'abonnement proposé par la société Assess First afin d'accompagner les recrutements effectués par la Mairie pour un montant annuel de 12 687.84 € TTC.

Décision n° 2024/12 : Attribution du logement situé au 1 avenue Jean Moulin de type T4, pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer mensuel de 550€ charges comprises.

Décision n° 2024/13 : Contrat de cession du spectacle "Bateau" avec la Compagnie « les hommes sensibles » en partenariat avec la Ville de Canéjan pour trois représentations les 6,7 et 8 février 2024, au Centre Simone Signoret. Le coût est de 1 353,92 € TTC pour la Ville de Canéjan et 2 707,84 € pour la Ville de Cestas.

Décision n° 2024/14 : Convention de partenariat pour l'organisation d'une conférence sur le thème « Enquête sur les féminismes contemporains » avec les « Amis du Monde diplomatique » le vendredi 9 février 2024 à la médiathèque de Cestas.

Décision n° 2024/15 : Convention d'occupation de bureaux sis 7 chemin de Marticot, avec la société EURL Experts Bâtiments Associés représentée par Madame Cécile BERNARD, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} février 2024 pour un loyer mensuel de 506,26 € TTC.

Décision n° 2024/16 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle "Birdy" de l'association le FRIIX Club, pour deux représentations, à la Halle polyvalente du Bouzet le 13 février 2024. Le coût de la représentation s'élève à 2800 €. Les frais de transport seront pris en charge par la Ville de Cestas.

Décision n° 2024/17 : Avenant au contrat de cession du spectacle "Lou Petit" (DM 227/23) de la compagnie Le Berger des Sons, en partenariat avec la Ville de Canéjan pour le report des trois représentations au Centre Simone Signoret du 22 mars 2024. Le coût des représentations s'élève à 2 007,50 € TTC pour la Ville de Canéjan et 1 041,50 € TTC pour la Ville de Cestas. Les repas seront pris en charges par les 2 villes.

Décision n° 2024/18 : Avenant au contrat de cession du spectacle "la leçon d'anatomie" pour la prise en charge de l'hébergement pour 4 personnes pour une nuit (DM 250/23) pour une représentation le 15 février 2024 à la halle polyvalente du Bouzet,

Décision n° 2024/19 : Donnant autorisation à M. MANDARD d'effectuer des prélèvements de menus produits végétaux ligneux et non ligneux dans la forêt communale gérée par l'ONF.

Décision n° 2024/20 : Annulée

Décision n° 2024/21 : Contrat de réservation du mini séjour ALSH du 16 au 19 avril 2024 en Dordogne pour les accueils collectifs de mineurs élémentaires. Le coût du séjour s'élève à 3170 € pour un groupe de 27 personnes.

Décision n° 2024/22 : Convention pour des ateliers autour du Manga avec l'association gestes et expression animés par Pauline Renard le samedi 10 février 2024 et le samedi 15 juin 2024 à la médiathèque. Le prix de l'intervention s'élève à 260 €.

Décision n° 2024/23 : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Bulle musicale bestiaire tralalaire » avec l'association Transrock pour deux représentations le samedi 10 février 2024 à la médiathèque de Cestas. Le prix de la cession s'élève à 580.25€TTC.

Décision n° 2024/24 : Signature d'un devis avec l'association Abracaodabra pour l'animation d'un atelier robotique en lego le samedi 27 janvier 2024. Le coût de la prestation s'élève à 457 euros.

Décision n° 2024/25 : Attribution d'une concession trentenaire pour 2 personnes, concession n°237, emplacement n°237 dans le cimetière du Lucatet pour un montant de 708 €.

Décision n° 2024/26 : Signature d'un contrat d'assurance Auto-mission pour les agents de la Ville et du CCAS de Cestas pour la période du 1^{er} février au 31 décembre 2024 renouvelable tacitement trois fois avec la société UNIT ASSURANCES agissant pour le compte de GENERALI AUTO MISSIONS pour une cotisation annuelle s'élevant à 2 878,20 € TTC.

Décision n° 2024/27 : Attribution d'une concession trentenaire pour 2 personnes, concession n°243, emplacement n°57 sud dans le cimetière du Bourg pour un montant de 280 €.

Décision n° 2024/28 : Signature d'un devis pour des prestations de distribution de documents d'informations aux administrés avec la société SL COM pour la période de de février à août 2024 pour un montant de 10 458 € TTC.

Décision n° 2024/29 : Signature d'un devis pour l'animation d'un atelier de robotique avec l'association Kidshaker à la médiathèque le samedi 23 mars 2024. Le coût de la prestation s'élève à 270 € TTC.

Décision n° 2024/30 : Attribution d'une concession cinquantenaire pour 6 personnes, concession n°244, emplacement n°175 ouest dans le cimetière Toctoucau pour un montant de 1668 €.

Décision n° 2024/31 : Désignation de Maître Xavier HEYMANS du Cabinet ADALTYNS pour défendre les intérêts de la Ville, contre les requêtes en appel déposées auprès de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux le 23 janvier 2024 par la SCP d'Avocats CGCB et Associés pour le compte de l'association Cestas Réjouit Environnement (ACRE) dans les dossiers référencés n°2400589-7 et n°2400590, relative à la décision implicite de rejet du 5 décembre 2023,

Décision n° 2024/32 : Désignation de Maître Xavier HEYMANS du Cabinet ADALTYNS pour défendre les intérêts de la Ville, contre la requête déposée par Maître Maxence Delchambre, SCM Millénaire avocats, pour le compte de Madame Laure VILLATE et autres pour le dossier référencé n°2400550-2, contre l'arrêté municipal portant autorisation de la déclaration préalable de travaux n°33 122 23 V6330 délivré le 19 octobre 2023.

Décision n° 2024/33 : Attribution d'une concession cinquantenaire pour 2 personnes, concession n°238, emplacement n°245 dans le cimetière du Lucatet pour un montant de 742 €.

Décision n° 2024/34 : Avenant au contrat de maintenance avec la société AFI visant à l'amélioration de la prestation de distribution de courriels aux usagers de la médiathèque pour un coût de mise en œuvre de 300 € HT.

Décision n° 2024/35 : Signature d'un contrat de maintenance de deux onduleurs avec la société DEQUATEC pour un montant annuel de 720 € TTC. Il prend effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 4 ans.

Décision n° 2024/36 : Signature d'une convention de prestation de service avec l'établissement d'aide par le travail « Les jardins de nonères » pour la plastification des livres de la médiathèque pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2024 pour un montant de 2,10 € par livre.

Décision n° 2024/37 : Attribution d'une concession quinquennale pour 2 urnes, concession n°49, case n°49 dans le cimetière du Lucatet pour un montant de 378 €.

Décision n° 2024/38 : Reprise de la case 16, concession n°29, dans le cimetière du Bourg.

Décision n° 2024/39 : Reprise de l'emplacement n°128 sud, dans le cimetière du Bourg.

Décision n° 2024/40 : Reprise de l'emplacement n°75 sud, dans le cimetière du Bourg.

Décision n° 2024/41 : Reprise de l'emplacement n°59 sud, dans le cimetière du Bourg.

Décision n° 2024/42 : Reprise de l'emplacement n°111 nord, dans le cimetière du Bourg.

Décision n° 2024/43 : Reprise de l'emplacement n°163 sud, dans le cimetière du Bourg.

Décision n° 2024/44 : Reprise de l'emplacement n°341 sud, dans le cimetière de Gazinet.

Décision n° 2024/45 : Reprise de l'emplacement n°1214 sud, dans le cimetière de Gazinet.

Décision n° 2024/46 : Reprise de l'emplacement n°208 nord dans le cimetière de Gazinet.

Décision n° 2024/47 : Reprise de l'emplacement n°195 est dans le cimetière de Toctoucau.

Décision n° 2024/48 : Contrat de cession du spectacle « la dignité des gouttelettes » du 19 au 20 mars 2024 avec la compagnie mercibmonchou, en partenariat avec la ville de Canéjan pour quatre représentations au centre Simone Signoret. Le coût des représentations s'élève à 2 869.18€ TTC pour la Ville de Canéjan et 2869.18€ TTC pour la Ville de Cestas. Les repas, les droits d'auteur et droits voisins seront pris en charges par les 2 villes.

Décision n° 2024/49 : Contrat avec les éditions MeMo pour l'acquisition/location d'une exposition autour de Claire Garralon du 4 au 16 mars 2024, pour un montant de 480€ TTC.

Décision n° 2024/50 : Signature de la convention de garantie avec le Fonds de Solidarité Logement du département de la Gironde permettant la prise en charge du loyer du logement situé 4 place des Magnolias Apt 15, en cas de défaillance du locataire et ce pendant trois ans.

Décision n° 2024/51 : Attribution concession n°246, emplacement n° 232 dans le cimetière de Lucatet pour 4 personnes pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 1 112 €

Décision n° 2024/52 : Attribution du logement 15 résidence les magnolias de type 1 pour un loyer mensuel charges comprises de 271.11€.

Décision n° 2024/53 : Contrat d'abonnement internet pro fibre avec la société Orange pour la micro crèche sise 5 bis allée du Gart, au tarif de 39 € HT par mois pour la 1^{ère} année et de 45 € HT par mois les années suivantes avec la location d'une box internet au tarif de 5€ HT par mois.

Décision n° 2024/54 : Convention d'accueil pour des interventions avec l'illustratrice Claire Garralon Poitrenaud les 14-15-16 mars 2024 à la médiathèque, pour un montant de 1300.52 € HT, le transport sera pris en charges par la Mairie de Cestas sur présentation des justificatifs.

Décision n° 2024/55 : Attribution d'une concession pour 2 personnes, concession n°247 emplacement 239, dans le cimetière de Lucatet, pour une durée de 30 ans, moyennant la somme de 708 €.

Décision n° 2024/56 : Signature d'une convention partenariale avec le Réseau Girondin Petite Enfance de l'université de Bordeaux 2.

Décision n° 2024/57 : Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine municipale avec le CD33 Triathlon, le dimanche 3 mars 2024, pour l'organisation de « Class-Tri ».

Décision n°2024/58 : Signature d'une convention de mise à disposition de la piscine municipale avec le SAGC pour la section Nage avec palmes, le dimanche 10 mars 2024.

Décision n°2024/59 : Convention de prestation photos avec Huracan Drone pour le carnaval 2024 de la ville pour un coût 300 € TTC.

Décision n°2024/60 : Convention d'animation musicale avec l'association Club Omnisports et culturels des écoreuils pour le carnaval 2024 de la Ville. Le coût de la prestation s'élève à 800 euros.

Décision n°2024/61 : Convention d'animation musicale avec la Banda « Les Sans Soucis » pour le Carnaval 2024 de la Ville. Le coût de la prestation s'élève à 1 220 €.

Décision n°2024/62 : Contrat de prestation avec l'association arrehu » pour la crémation de M. Carnaval dans le cadre du carnaval de la Ville. Le coût de la prestation est de 1600 €.

Décision n°2024/63 : reprise de l'emplacement n°177 dans le cimetière de Toctoucau

Décision n°2024/64 : reprise de l'emplacement n°30 dans le cimetière de Toctoucau

Décision n° 2024/65 : Attribution d'une concession cinquantenaire pour 4 personnes, concession n°248, emplacement 154, dans le cimetière de Toctoucau pour un montant de 1 112 €.

Décision n° 2024/66 : Attribution d'une concession cinquantenaire pour 2 personnes, concession n°249, emplacement 240, dans le cimetière de Lucatet pour un montant de 842 €.

Décision n°2024/67 : Contrat de cession du spectacle « La maison aux arbres étourdis » avec la compagnie Le liquidambar, pour une représentation à l'école élémentaire de Maguiche le 14 mars 2024. Le coût de la représentation est de 1 150 €.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Henri CELAN



LE MAIRE

Pierre DUCOUT



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le **28/03/2024** et de sa publication sur le site internet de la commune le **29/03/2024**
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 033-213301229-20240326-DELIB24_01_24-DE